



Dominique Bourg

Philosophe, professeur des universités

Candidat tête de liste aux élections européennes

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Yves VERILLAC

LPO France

CS 90263

8 rue du Docteur Pujos

17305 ROCHEFORT CEDEX

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

Nous avons pris connaissance avec grande attention des propositions que la Ligue pour la Protection des Oiseaux a formulé à l'occasion des élections européennes.

Vous rappelez à juste titre les chiffres de la destruction du vivant en Europe : 42 % des mammifères, 15 % des oiseaux et 52 % des poissons d'eau douce sont menacés sur l'ensemble du continent européen. On peut y ajouter d'autres chiffres concernant les populations animales, en particulier les populations d'oiseaux qui, étant en bout de chaîne trophique, sont indicatrices d'un état plus général de la biodiversité, notamment concernant l'entomofaune dont ils se nourrissent pour la plupart d'entre eux. L'Europe aurait ainsi perdu 420 millions d'oiseaux en 30 ans, et 55 % des oiseaux caractéristiques des milieux agricoles ont disparu en 40 ans. En France, c'est près d'un tiers des oiseaux de nos campagnes qui ont disparu en seulement 15 ans.

A l'échelle mondiale, c'est à un véritable effondrement de la biodiversité auquel on assiste. Le rapport de l'IPBES, réuni en session plénière à Paris début mai, est très clair. Nous sommes entrés dans la 6^{ème} extinction de masse et pour la première fois, une seule espèce, l'homme, menace l'ensemble du vivant. C'est pourquoi nous préférons, au

vocabulaire « d'espèces en voie de disparition », celui « d'espèces en voie de destruction ». 75 % des espaces terrestres et 66 % du milieu marin ont été significativement altérés par l'homme. En un mot, la nature est en train de mourir.

Force est de constater que l'Europe n'est pas à la hauteur sur ce sujet, en dépit d'un « Plan d'action en faveur de la diversité biologique » sur lequel elle s'était engagé en 2006 et qui n'a pas du tout su produire les résultats escomptés, comme en témoignent les chiffres précédemment évoqués. C'est avant tout une question de volonté politique.

A nos yeux l'urgence écologique n'est pas une question partisane. La raison d'être de la liste Urgence Écologie, qui rassemble des citoyens aux engagements très divers, notamment des naturalistes et des militants associatifs de terrain, est fondée sur le constat de l'incapacité des forces politiques actuelles à apporter des réponses à l'accélération en cours du changement climatique et de l'effondrement du vivant. Les faits scientifiquement établis, notamment par le GIEC et l'IPBES, ne provoquent pas le sursaut attendu parce qu'ils appellent un changement radical, et désormais rapide, des choix économiques, sociaux et démocratiques, que les acteurs politiques traditionnels ne peuvent concevoir.

Les fondements des orientations de notre liste sont les travaux des scientifiques qui témoignent d'un véritable compte à rebours pour le climat, le vivant et l'ensemble des limites planétaires. Nous avons souhaité élaborer des propositions à même de répondre à l'urgence dont témoignent ces travaux. Nous les avons intitulées « Fondations ».

Pour Urgence Écologie, les enjeux environnementaux ne se résument pas aux questions climatiques. Le vivant occupe une place centrale dans nos orientations politiques.

Au moment où les listes mettent en avant des engagements superficiels sur la biodiversité, nous préférons la vérité des actes. C'est pourquoi nous proposons une Directive européenne sur le principe de non-régression du droit de l'environnement, stoppant les remises en cause actuelles notamment de la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement (Fondation n°14). Le démantèlement en cours du droit de l'environnement en France est particulièrement préoccupant (décisions de l'État contraires aux enquêtes publiques défavorables, aux avis négatifs de l'autorité environnementale, radiations de commissaires enquêteurs, projet de décret remettant en cause les prérogatives du CNPN et la protection des sites classés etc).

Nous souhaitons également ré-ensauvager l'Europe, par la création d'un réseau européen d'espaces protégés et de continuité écologique.

La LPO étant un acteur majeur de l'action pour la préservation de la biodiversité en France et en Europe, tant par ses capacités d'interpellation des pouvoirs publics, que par l'action de terrain déployée par le tissu associatif ornithologique. Nous souhaitons donc

vous faire part, sur chacune de vos propositions, des orientations défendues par notre liste.

Proposition n°1 : *Mettre un terme aux dérogations en matière de chasse, qui permettent aujourd'hui aux États de maintenir des pratiques de chasse aux oiseaux non sélectives et qui entraînent un réel braconnage d'espèces protégées.*

Nous refusons toute dérogation à la protection des espèces (Fondation n°28). Des aménagements peuvent être envisagés à des fins scientifiques ou dans des cas extrêmes (récidive d'attaque de loup sur un troupeau protégé par exemple), mais nous ne pouvons pas accepter la situation actuelle où la destruction d'espèces protégées se résume à une simple formalité administrative.

Sur la chasse, nous souhaitons tout d'abord que le droit soit respecté. Le gouvernement va jusqu'à remettre en cause les décisions du Conseil d'État, par exemple en matière de chasse aux oies cendrées, en donnant ordre à la police de la nature, dans plusieurs départements, de ne pas verbaliser les braconniers. C'est inacceptable.

Nous souhaitons par ailleurs interdire toutes les pratiques de chasses traditionnelles cruelles (piégeage, chasse à la glu, déterrage etc), et soustraire immédiatement à tout acte de chasse toutes les espèces placées sur la liste rouge de l'UICN. Cela concerne par exemple 20 espèces d'oiseaux sur les 64 pouvant être chassées, comme le Tétraz lyre, quasi menacé et encore chassé aujourd'hui.

Nicolas Hulot a dévoilé, lors de sa démission, la présence de lobbyiste de la Fédération de Chasse jusque dans les réunions d'arbitrage ministériel à l'Élysée. A nos yeux le rôle de la puissance publique n'est pas de céder à l'influence de telle ou telle corporation, mais bien de faire prévaloir l'intérêt général, et en l'occurrence celui de la nature.

Nous sommes favorables à des procédures bien plus rigoureuses de l'Union européenne pour faire respecter les directives sur la protection des espèces par tous les Etats membres, dont la France.

Proposition n°2 : *Selon une évaluation menée par la Commission européenne, le budget de l'UE ne cofinance qu'une fraction (9 à 19 %) des ressources nécessaires à la mise en œuvre de Natura 2000, le réseau d'aires protégées de l'UE. Le prochain budget de l'UE doit augmenter de manière significative et indiquer clairement les ressources nécessaires pour aider les États membres à protéger le patrimoine naturel de l'UE, notamment en aidant ceux qui gèrent les sols pour le bénéfice de la biodiversité. L'augmentation du budget doit se faire par un redéploiement du budget de la PAC et par un fléchage prioritaire des fonds structurels (FEDER et FEADER) sur ce sujet.*

Les espaces protégés doivent disposer des effectifs et des moyens suffisant pour assurer leurs missions de gestion et de surveillance.

Nous souhaitons en priorité que tous les crédits dévolus à Natura 2000 financent effectivement des actions de protection et de restauration de la biodiversité, ce qui n'est pas toujours le cas sur le terrain. Les espaces protégés existants doivent avoir les moyens de fonctionner, mais l'urgence écologique et l'effondrement du vivant nous impose d'augmenter en parallèle la surface protégée.

Il s'agit d'une part de rendre les sites Natura 2000 plus protecteurs, car le régime et surtout la mise en œuvre des évaluations d'incidence Natura 2000 n'apporte pas les garanties de protection suffisantes, et d'autre part d'envisager la création de nouveaux espaces protégés, à rebours de la logique d'affaiblissement actuelle.

Naturellement, bien qu'à notre sens la protection de la biodiversité ne soit pas d'abord une question financière, mais plutôt de droit et de volonté politique, cette ambition de protection requiert des moyens. Il est par exemple nécessaire d'augmenter significativement les effectifs et les moyens des agents de la police de nature ainsi que les ceux des parquets dévolus aux dossiers environnementaux.

En ce sens, nous partageons votre proposition de redéploiement du budget de la PAC — que nous proposons de transformer en Politique Agroécologique Commune 100 % bio dès 2021 — et des fonds structurels européens au soutien de ceux qui gèrent les sols favorablement pour la biodiversité, mais aussi de ceux qui la protègent.

Nous estimons au demeurant que les agriculteurs souhaitent en priorité pouvoir vivre dignement de leur travail de production, et que la rémunération sous forme de MAET ou d'autres types de paiements pour services écosystémiques (PSE) doit rester minoritaire, ce d'autant plus en présence d'une agriculture 100 % bio et agroécologique, par essence vertueuse écologiquement, que nous appelons de nos vœux.

Nous dénonçons également la bureaucratie administrative qui met en cause actuellement le versement effectif des crédits, avec des retards graves d'instruction et de paiement sur le FEADER et le FEDER, ainsi que du programme LEADER. Nous sommes favorables au fléchage prioritaire de ces fonds structurels vers la préservation et la régénération de la biodiversité, mais nous demandons aussi qu'il soit remédié d'urgence à ces difficultés impliquant l'Etat et les régions.

Proposition n°4 : *Prendre des mesures pour mettre fin aux captures accidentelles d'oiseaux de mer, de mammifères marins et de tortues de mer dans les activités de pêche industrielle. Malgré une législation importante et des intentions louables, l'UE est sur le point de rater l'objectif de 2020 visant à enrayer la perte de biodiversité. Celle-ci continue de décliner, principalement à cause de l'agriculture intensive, du développement*

d'infrastructures préjudiciables et du financement dramatiquement insuffisant d'actions de protection efficaces.

Nous partageons totalement cette volonté. Nous voulons proposer une initiative législative « Save our seas » dans cette perspective notamment.

Les charniers de dauphins mutilés, retrouvés sur les plages de la côte Atlantique cet hiver et ce début de printemps ont encore prouvé, malgré l'interdiction des filets dérivants, des pratiques de pêches non-sélectives perdurent et aboutissent à un véritable massacre, et pas seulement des mammifères marins. Les réactions de l'Etat sont lentes et insuffisantes. Les pêcheurs refusent les contrôles indépendants et les pouvoirs publics laissent faire. Des mesures d'ordre public environnemental s'imposent. Nous souhaitons que les captures accidentelles deviennent illégales et ne soient plus considérées comme des « prises accessoires ».

Proposition n°5 : *S'appuyer sur les avis scientifiques et se baser sur les principes de reconstitution des stocks et la préservation des espèces menacées pour définir les quotas et les autorisations de pêche.*

Urgence Ecologie prône l'abolition de la pêche industrielle (Fondation n°24), qui par nature ne peut respecter les principes de reconstitution des stocks. La situation des espèces menacées est totalement interdépendante de l'état du milieu marin et de l'ensemble des ressources halieutiques. Alors que 90% des gros poissons ont été détruits dans les océans, des réductions et restrictions ciblées ne pourront avoir qu'un effet marginal. Le retour à des modes de pêche côtière et à une pêche artisanale doit favoriser la reconstitution des stocks de poissons. Bien entendu, les décisions de l'Union européenne doivent être basées sur les avis scientifiques. Ils sont d'ores et déjà suffisamment éloquentes pour que des décisions fermes soient prises, organisant la cessation des activités industrielles en bon ordre.

Nous souhaitons également protéger et restaurer les écosystèmes marins en œuvrant à l'atteinte du bon état écologique avant la fin de la mandature 2019-2024, tel que requis par la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.

Notre objectif est d'obtenir une protection stricte (réserves marines) de 30% des eaux européennes d'ici à 2030, comme demandé par l'Union internationale de conservation de la nature.

Nous combattons les subventions européennes néfastes qui contribuent à la surcapacité de pêche, à la surpêche et aux méthodes de pêche destructrices, notamment dans le cadre du prochain Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche. Nous souhaitons militer pour que les accords de pêche établis entre l'Union et certains pays, notamment d'Afrique, soient strictement limités aux espèces et zones inexploitées par les pays tiers et dans le respect des avis scientifiques.

Proposition n°6 : *Soutenir la réduction à la source les déchets marins par :*

- *la mise en place de mesures incitant les industriels à concevoir des produits durables utilisant moins de matière plastique ;*
- *le déploiement d'une campagne européenne pour améliorer le tri sélectif afin de sensibiliser et responsabiliser les consommateurs ;*
- *l'application du principe du pollueur - payeur dans les cas de perte de containers en mer et d'échouage massif de produits manufacturés voire d'abandon de matériel.*

Les océans ne sont pas des poubelles ! La démonstration a déjà été largement apportées que seule une réduction des déchets à la source, par l'éco-conception des produits, l'interdiction d'une multitude d'emballages en plastique, le développement de la vente en vrac et des services de consigne, est à même de mettre fin au fléau.

Nous sommes favorables au renforcement de toutes les initiatives européennes en matière d'économie circulaire, laquelle ne se résume pas à nos yeux au recyclage. Nous proposons par ailleurs l'instauration d'une TVA circulaire à taux réduit pour donner un avantage à tous les produits écoconçus, recyclés, respectueux de la biodiversité.

Nous soutenons la proposition d'application du principe pollueur-payeur dans tous les domaines, notamment concernant la perte de containers en mer.

Proposition n°7, 8, 9 :

- *Réformer la PAC en faveur d'une transition écologique durable en agriculture.*
- *Supprimer progressivement les subventions de la PAC néfastes à la biodiversité et organiser le soutien massif aux pratiques et productions vertueuses.*
- *La perte de biodiversité (oiseaux, papillons, pollinisateurs, organismes du sol) sur les terres agricoles, la pollution de l'eau, la perte de sol, entraînée dans une large mesure par une agriculture non durable, sont alarmantes. Mobiliser la PAC pour la résolution de ce problème en allouant au moins 50 % de son budget à des mesures environnementales et climatiques.*

Nous souhaitons que la nouvelle PAC devienne une Politique Agroécologique Commune 100% bio dès 2021, et qu'elle programme la fin des aides publiques à l'agriculture industrielle chimique et la conversion intégrale à l'agroécologie en trois ans. Le principe central de notre position est : pas un euro supplémentaire pour l'agriculture chimique (Fondation n°2).

Notre proposition ne consiste donc pas à « verdir » le modèle actuel, ni à « rééquilibrer » l'attribution des aides ou à la « redistribuer » entre les différents modèles de fermes, mais bien à changer de façon systémique le modèle agricole européen. Actuellement l'argent public de la PAC finance l'agriculture chimique, produit une nourriture de mauvaise qualité, et génère des dégâts sanitaires et environnementaux considérables dont les coûts sont à la charge de la collectivité. Ce modèle désastreux a également pour

corollaire des revenus agricoles très bas et une souffrance morale profonde des agricultrices et agriculteurs, profession fortement touchée par le burn out et le suicide. De ce fait, cette profession n'est plus attractive alors qu'un grand nombre d'actifs vont partir à la retraite dans les années à venir. A l'inverse, la dynamique de l'agriculture biologique est découragée par la puissance publique (versement tardif des aides, remise en cause de l'aide au maintien etc).

Une politique agroécologique commune doit permettre que la totalité des aides agricoles prennent en compte la nécessité de permettre aux paysans de vivre dignement, mais aussi la qualité de l'alimentation, la préservation de la biodiversité et les paysages.

De ce fait, Urgence Ecologie propose de consacrer 100% des crédits de la PAC à des orientations vertueuses pour la biodiversité.

Proposition n°12 : *Interdire l'utilisation du glyphosate d'ici 3 ans, tel que l'envisage la France*

Comme vous le soulignez, la France « l'envisage », mais ne le fait pas. Notre pays a hélas voté pour le renouvellement de l'autorisation du glyphosate et le gouvernement a refusé d'inscrire son interdiction, pourtant proposée par Delphine Batho et Matthieu Orphelin, dans la loi, même avec un délai de trois ans. Il y a tout lieu de douter de la réalité des annonces gouvernementales, lesquelles se basent sur l'illusoire auto-volontarisme du monde agricole concernant la sortie du glyphosate. Cet logique des engagements volontaires, sur laquelle est basée l'ensemble du plan Ecophyto depuis le Grenelle de l'environnement, est un échec patent.

Urgence Ecologie combat pour l'interdiction immédiate du glyphosate et de tous les pesticides et produits chimiques cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques et perturbateurs endocriniens, ainsi que des additifs et adjuvants alimentaires et cosmétiques dangereux (Fondation n° 6).

Faute de décisions de retrait de l'autorisation de ces substances au niveau européen, nous sommes favorables à des interdictions par la loi dans tous les États membres qui le décident. La preuve a été apportée par la loi française d'interdiction des néonicotinoïdes en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2018, que la décision d'un État membre peut faire bouger l'Europe (qui a interdit plusieurs de ces substances depuis décembre 2018). La paralysie des décisions européennes n'est pas une fatalité. L'inertie, le maintien de nombreuses substances dangereuses qui auraient dû être retirées de longue date, ne peut plus durer. Le parlement européen lui-même n'est pas assez combatif et il a été désolant de constater que des députés écologistes ont eux-mêmes retiré leurs amendements en faveur de l'interdiction du glyphosate au nom de compromis boiteux.

Aussi, prenant acte du haut niveau de collusion entre les firmes de l'agrochimie et les agences européennes, nous sommes favorables à une véritable guérilla démocratique à

l'échelle européenne et dans chaque Etat membre pour la sortie des pesticides, dont les parlementaires Urgence Ecologie seront les fers de lance. Nous préconisons l'arrêt de la délivrance de toute nouvelle autorisation de substance ou renouvellement d'autorisation tant que le processus de décision n'aura pas été entièrement refondé et basé exclusivement sur des études scientifiques indépendantes, et non sur celles fournies par les firmes.

En outre, nous sommes pour la sortie complète des pesticides en matière agricole (voir nos positions sur la PAC) et pour l'interdiction de tous les perturbateurs endocriniens.

Enfin, la France a le pouvoir de bloquer le processus européen de décision chaque fois que nécessaire (elle n'aurait par exemple jamais du approuver le renouvellement du glyphosate ou la définition des perturbateurs endocriniens) et doit nouer des alliances pour créer un rapport de force, comme cela avait été fait dans le passé pour empêcher les cultures OGM.

Proposition n°13 : *Afin d'assurer la restauration de la biodiversité et d'éviter des effets sur la santé publique, interdire l'ensemble des matières actives de la famille des néonicotinoïdes*

Nous sommes en total accord avec cette proposition. Comme vous le savez la députée Delphine Batho, qui figure en 78ème position sur la liste Urgence Ecologie, qui avait fait voter, en 2016, l'inscription de l'interdiction de tous les néonicotinoïdes dans la loi sur la biodiversité, et cette disposition est entrée en application depuis le 1^{er} septembre 2018. La LPO, aux côtés des apiculteurs et de nombreuses ONG, avait apporté un concours très important à la mobilisation de la société civile pour obtenir le vote du Parlement.

Dans le prolongement de la loi française, l'Europe a interdit plusieurs de ces substances, mais pas toutes. La France elle-même avait aussi tenté d'autoriser un nouveau néonicotinoïdes, le Sulfoxaflor. Fort heureusement une décision de justice a annulé cette autorisation délivrée par l'ANSES.

Nous souhaitons l'interdiction totale de tous les néonicotinoïdes en Europe, et dans le monde. En France, nous demandons la mise en place de mesures de contrôle permettant de s'assurer du respect effectif de leur interdiction.

Proposition n°14 : *Que l'UE prenne les mesures pour respecter l'objectif de 1,5°C de l'accord de Paris en supprimant, en premier lieu, les subventions aux énergies fossiles.*

L'Europe devrait être le continent qui déclare l'état d'urgence écologique et consent à un effort comparable à un effort de guerre pour transformer de façon systémique et globale notre façon de produire, de consommer, pour inventer un nouveau modèle fondé sur le bien-être humain et une relation harmonieuse avec la nature et le vivant.

Nous souhaitons une révision et une mise en œuvre effective des engagements européens pour le climat sur la base du dernier rapport du GIEC, permettant de rester sous les 1,5°C. Cela implique notamment une réduction de 50 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2030. Nous souhaitons également changer le mode de calcul des émissions de gaz à effet de serre pour prendre en compte l'empreinte écologique réelle de la consommation européenne (importations comprises). Cela implique de revoir très à la hausse l'ambition des engagements européens (Fondation n°20).

Nous souhaitons sortir les investissements écologiques du calcul des déficits et de la règle des 3% réaliser un effort, comparable à un effort de guerre, pour financer la décroissance énergétique, la sortie des énergies fossiles et la régénération de la nature (Fondation n°21).

Proposition n°15 : Combattre en même temps et avec la même énergie le changement climatique et la perte de biodiversité, symptômes des mêmes crises écosystémiques

Oui. Il y a une seule urgence écologique et nous ne séparons pas l'action contre le changement climatique de la préservation de la biodiversité, dont le rythme d'effondrement est d'une violence et d'une rapidité inouïe. Cette approche systémique, donnant toute sa place à la préservation du vivant, en centrale dans notre projet.

A cet égard, l'Europe d'abord stopper immédiatement tous les projets destructeurs du climat et de la biodiversité. C'est ainsi que nous proposons (Fondation n°1) la fin de toutes les subventions européennes, directes ou indirectes, à la destruction du climat et du vivant, notamment via les prêts de la BCE aux banques (lesquelles continuent de soutenir les énergies fossiles et des projets destructeurs). Il faut mettre un coup d'arrêt à tous les massacres de la biodiversité et des terres fertiles (Montagne d'or, GCO, Lyon-Turin, Europacity, Roybon...) et exiger une cohérence totale et transversale de toutes les politiques de l'Union, à commencer par la PAC.

Nous proposons également la reconnaissance des droits de la nature et des animaux, ainsi que du crime d'écocide, et l'instauration de poursuites pénales contre les dirigeants des firmes responsables de crimes contre la nature et la santé humaine. Nous voulons que l'air, l'eau, les forêts, les montagnes, les mers, la terre doivent avoir un statut de biens communs naturels (Fondation n°3). Nous préconisons l'abolition de l'élevage industriel, la prise en compte des souffrances animales dans toutes les décisions, le retour à l'élevage paysan et à l'herbe (Fondation n°35).

Proposition n°16 : Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et la décarbonisation de nos économies ainsi que les solutions pour l'adaptation aux effets du changement climatique

Nous partageons ces orientations. Nous voulons construire une Europe de la résilience, car en effet, pour une part, en raison de l'inertie du système climatique et de la perte de biodiversité d'ores et déjà avérée, nous devons nous préparer à un bouleversement de nos conditions d'existence, et ce même si le nécessaire était engagé tout de suite, comme nous le souhaitons, pour mettre un coup d'arrêt aux dynamiques d'effondrement en cours.

Nous souhaitons changer les règles du jeu européennes. L'Europe doit ainsi inscrire le respect des limites planétaires dans ses traités en lieu et place de l'objectif de croissance, et en faire la norme juridique supérieure (Fondation n°19). Elle ne peut plus continuer à se fixer des objectifs non contraignants en matière de climat ou de biodiversité, et dans le même temps ériger la croissance et l'expansion du commerce international comme horizon politique principal, tout en continuant à financer la destruction.

Alors qu'elle avait joué jusqu'ici un rôle moteur dans les négociations internationales pour le climat, de même qu'elle avait promu des directives fondatrices en matière de protection de l'environnement, l'Europe est aujourd'hui gangrenée dans ces modes de décisions par l'influence des lobbys destructeurs, notamment des énergies fossiles, de l'automobile, de l'agrochimie et de la bétonisation. C'est pourquoi il nous semble que la proclamation de la séparation de l'Europe et des lobbys, par un ensemble de mesures d'urgence démocratique de protection de l'intérêt général contre toute ingérence des intérêts privés et contre la corruption, est le préalable à toute évolution profonde des orientations des politiques européennes (Fondation n°4).

Parce qu'ils enlaidissent le monde et notre cadre de vie en plus de détruire le vivant, nous exigeons enfin un moratoire sur la construction de tout nouveau centre commercial à l'extérieur des villes, bourgs et communes (Fondation n° 12).

En outre, parce que ces grands projets inutiles et imposés confisquent également des deniers publics qui pourraient être utilement affectés en faveur de la décroissance énergétique et de la sortie des énergies fossiles, nous proposons par exemple que l'abandon du Lyon Turin finance un plan d'investissements d'urgence ferroviaire, notamment du fret et des trains du quotidien (Fondation n°8).

Enfin, nous assumons que la lutte contre le changement climatique doit conduire à des changements profonds des modes de vie et nous faisons des propositions concrètes en faveur de modes de vie plus sobres : réduction de la vitesse sur route, suppression des lignes aériennes sur les trajets pour lesquels une liaison ferroviaire existe dans un délais raisonnable, interdiction de la publicité pour les produits basés sur les énergies fossiles, interdictions des éclairages nocturnes des bureaux vides et des panneaux publicitaires lumineux, quotas carbone individuels et équitables... Nous vous renvoyons à cet égard à l'ensemble de nos orientations développées dans nos « Fondations ».

Proposition n°17 : Développer les bioénergies dans le respect des enjeux de biodiversité avec une prise en compte renforcée de la Directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

Le développement du bois énergie ne doit pas être massif, et doit être limité à des projets collectifs locaux sous forme de réseaux de chaleur, à l'exclusion de tout projet de biomasse électrique. Le chauffage au bois doit devenir progressivement un appoint d'autres modes de chauffage renouvelable (solaire thermique, géothermie de faible profondeur etc) car la sortie des énergies fossiles pourrait impliquer un fort recours au bois énergie et une forte mobilisation de la biomasse forestière, au détriment de la qualité et de la diversité des forêts, altérant notamment sa fonction de réservoir de biodiversité. Tous les projets significatifs de mobilisation du bois doivent faire l'objet d'évaluations cumulées et sérieuses des incidences sur l'environnement. Parfois, il faut savoir renoncer.

En ce qui concerne les agrocarburants, nous souhaitons l'interdiction de la fabrication d'agrocarburants à partir de produits importés, notamment l'huile de palme. De façon plus générale, la directive sur les agrocarburants doit être révisée au regard des graves effets pervers sur le changement d'affectation des sols.

Proposition n°18 : Préserver le réseau Natura 2000 de l'implantation d'infrastructure de production d'énergie.

Oui, nous sommes en total accord avec cette proposition. Nous exigeons que le développement des énergies renouvelables respecte la biodiversité et les paysages : le photovoltaïque doit être installée sur les toitures mais pas au sol en espaces naturels, agricoles ou forestiers, et le développement de l'éolien doit être maîtrisé, dans le cadre d'une planification démocratique respectant les enjeux paysagers, de biodiversité et de cadre de vie des habitants (Fondation n°29). Nous sommes opposés à l'installation d'éoliennes industrielles dans les sites Natura 2000 et dans les parcs naturels régionaux, il en va de même pour toutes les infrastructures énergétiques lourdes (transformateurs, lignes à haute tension etc).

Proposition n°19 : Restaurer à grande échelle des puits de carbone (par exemple, forêts mixtes, tourbières).

Avant la restauration, nous souhaitons évoquer la préservation des puits de carbone existants.

La protection des zones humides est ainsi un enjeu fondamental, à la fois en terme de fonction écologique (réservoir de biodiversité, régulation du cycle de l'eau) et dans sa fonction de puits de carbone. De même, il s'agit de protéger et de laisser vieillir les

forêts, autant qu'il est possible. La mono-sylviculture industrielle a des effets désastreux sur la biodiversité, comme sur le stockage du carbone.

Nous portons par ailleurs un projet de directive européenne sur les droits des arbres (Fondation n°31), inspirée par les nouvelles découvertes scientifiques sur la sensibilité du végétal, organisant la protection du patrimoine arboré (arbres remarquables, forêts).

Nous proposons le déploiement de programmes massifs de plantation (haies, agroforesterie...), indispensable pour régénérer la biodiversité, reconstruire les habitats, organiser aussi notre résilience au changement climatique en retenant l'humidité dans les sols et en contribuant à la réalimentation des nappes phréatiques.

Proposition n°20 : *Mettre en place une taxation écologique des trafics aérien et maritime.*

Nous sommes favorables à une taxation écologique des trafics aériens et maritimes.

Mais nous souhaitons aller plus loin. Nous proposons de supprimer des liaisons aériennes pour lesquelles il existe une alternative en transport en commun en moins de 5 heures. Nous proposons par ailleurs d'affecter la taxe sur le kérosène – ou via la taxe d'aéroport – pour les vols intracommunautaires à la baisse du prix du train, à la relance des trains de nuit.

Les députés Urgence Écologie mèneront au parlement européen une véritable guérilla parlementaire : veille, dénonciation, propositions et lutte systématique contre les politiques destructrices. Ils proposeront aux députés des autres formations de mettre en œuvre une politique d'urgence écologique à l'échelle européenne, portée par les mobilisations citoyennes.

Enfin, nous souhaitons vous remercier pour le concours précieux que la LPO apporte à toute action politique sérieuse en faveur de l'écologie, notamment en nourrissant les parlementaires de vos très nombreux et importants travaux. Nous savons ce que nous vous devons sur de nombreux combats majeurs pour la protection des espèces, et plus largement pour faire partager à nos concitoyens la conscience de l'urgence écologique.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sincères salutations écologiques.



Dominique BOURG